



POST TENERAS IUX

ARRÊTÉ

prolongeant le "Chemin de Vermont", du chemin du Vidollet à la rue du Grand Pré et changeant l'appellation de deux artères dans le quartier de Vermont-Beaulieu.

du 11 mars 1952

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la percée du nouveau tronçon du chemin de Vermont sur la rue Chandieu;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 23 décembre 1949 et de la Ville de Genève en date du 18 janvier 1950;

considérant d'autre part que les appellations de "Chemin" de Vermont et de "Chemin" du Vidollet ne correspondent plus à la réalité;

ARRÊTE :

- 1) De changer l'appellation de deux artères connues sous les noms de "Chemin" de Vermont et "Chemin" du Vidollet et de leur donner les noms de : Rue de Vermont et rue du Vidollet.
- 2) De donner le nom de "Rue de Vermont" au tronçon d'artère aia dans le prolongement de la dite rue et qui tend de la rue du Vidollet à la rue du Grand Pré, englobant le premier tronçon de la rue Chandieu, lequel change en conséquence de dénomination.

Ces changements entrèrent en vigueur le 1er juillet 1952.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

F. Combel

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.
Ville de Genève	1 ex.

